Les collectivités viables en milieu rural : bref regard sur les enjeux et sur certaines pistes d'action

Par Ghislaine Vézina, Pierre Blais et Claude Michaud,
du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

photo : Pierre Lahoud

3 juin 2003

Ce texte est un **tiré à part** du guide faisant partie de la trousse d'actions *Vers des collectivités viables* (guide, vidéos documentaires et cédérom) réalisé par Vivre en Ville, dont la publication est prévue pour l'automne 2003.

1. LES CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX DU MILIEU RURAL

Le territoire rural

Comme le définit la Politique nationale de la ruralité (Québec, 2001a), au Québec, le territoire rural comprend plus de 1,6 millions de personnes, soit 22 % de la population, et couvre près de 78 % du territoire habité, à l'extérieur des 31 grandes agglomérations urbaines de plus de 10 000 habitants. Si on le limite aux municipalités de 5 000 habitants et moins, ce territoire rural regroupe 1,5 millions d'habitants, représentant 20 % de la population[1]. Une définition plus restrictive encore se référant aux municipalités de 2 500 habitants et moins ramène la population du territoire rural à 0,9 millions de personnes, c'est-à-dire 12 % de la population[2].

Ces descriptions quantitatives du territoire rural ne fournissent qu'un ordre de grandeur de son importance. Il apparaît en effet fort hasardeux de définir strictement ce territoire en fonction d'un seuil donné de population. En fait, ce territoire comprend plusieurs types de milieux ayant en commun les caractéristiques suivantes (Québec, 2001a) :

- la densité de la population et des constructions s'y trouve relativement faible, ce qui donne lieu à des collectivités de taille limitée, dispersées dans un vaste espace géographique dominé par la végétation;
- l'agriculture, l'élevage ou la mise en valeur des ressources naturelles jouent un rôle prépondérant dans l'usage économique du territoire;
- la population entretient un rapport particulier à l'espace, à la nature, au climat, aux saisons, et ce rapport influence sa vie sociale, économique et culturelle;
- les membres de chaque collectivité se connaissent, ils ont le sentiment d'appartenir à une communauté spécifique qui s'identifie au territoire qu'elle occupe.

S'il se trouve ainsi associé à la campagne, à la forêt ou, de façon plus générale, à de vastes espaces naturels, le territoire rural comprend également tout un ensemble de centres de services, qu'il s'agisse de villages ou de villes de petite taille.

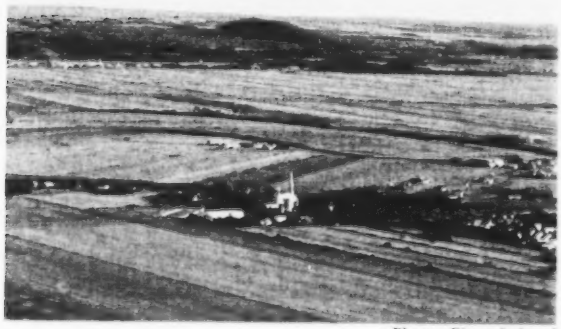

Photo : Pierre Lahoud

Photo : Pierre Lahoud

1 Recensement 2001. Excluant les réserves indiennes, les terres destinées à l'usage exclusif des Inuits, les villages cris, le village naskapi ainsi que les villages nordiques.

2 Idem.

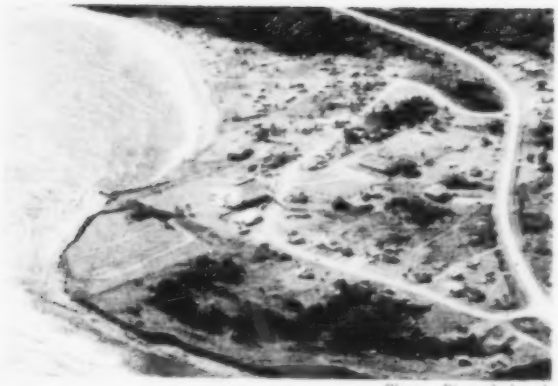

Photo : Pierre Lahoud

Photo : Pierre Lahoud

Photo : Pierre Lahoud

Photo : Pierre Lahoud

Au-delà de ces caractéristiques communes, toujours selon la Politique nationale de la ruralité (Québec, 2001a; Jean, 1997), les milieux ruraux peuvent également se différencier comme suit :

- Certains milieux ruraux sont localisés dans l'environnement immédiat des centres urbains, ce qui influe de manière positive sur leur situation socio-économique. La structure d'emploi et le profil professionnel des populations de ces milieux ruraux périurbains sont similaires à ceux des municipalités urbaines qu'ils voisinent. Par contre, cette proximité de la ville intensifie la tendance à l'éparpillement et à l'étalement urbain.
- À l'inverse, les milieux ruraux dits périphériques, éloignés d'une agglomération urbaine ou d'un centre de services, ont souvent une situation socio-économique plus difficile et font face à un vieillissement accéléré des communautés. Plusieurs voient s'effriter les bases traditionnelles de leur économie et sont aux prises avec une disparition ou une désorganisation des services de proximité.
- Entre les deux, des milieux ruraux peuvent souvent compter sur une agriculture dynamique qui offre une base économique solide et stable, en plus de profiter de l'apport d'activités manufacturières, touristiques, récréatives et de services. Sur le plan démographique, ils connaissent des situations très diversifiées. Le vieillissement de la population, la dégradation du milieu bâti, la difficulté à maintenir des services sont autant d'écueils qui guettent certaines de ces communautés[3].

3 D'autres typologies du milieu rural peuvent également traduire cette diversité. Mentionnons à cet égard, la proposition fort intéressante du sociologue Bruno Jean (2003, p. 105-124) qui distingue la « ruralité agricole », la « ruralité forestière » et la « ruralité récréotouristique ».

Les grands enjeux territoriaux

Compte tenu des caractéristiques des milieux ruraux, trois grands enjeux de développement territorial peuvent être dégagés : une **déstructuration** associée à l'insertion désordonnée d'usages urbains dans les milieux agricole, agroforestier ou de villégiature; une **dévitalisation** se manifestant par un déclin démographique, un sous-développement social ou encore un épuisement des ressources et, finalement, une **dégradation du cadre physique** due à des facteurs comme le déboisement, la banalisation des paysages ou diverses formes de pollution.

La déstructuration

La déstructuration du territoire rural prend plusieurs formes : zone agricole parsemée d'usages non agricoles, forêts dégradées, périmètres urbains surdimensionnés, routes rurales où les camions circulent de plus en plus, routes de transit transformées en rues résidentielles et développement anarchique de la villégiature.

Il ne s'agit donc pas d'abord d'une dévitalisation sur le plan socio-économique même si le phénomène peut avoir des conséquences socio-économiques négatives pour les agriculteurs et les exploitants forestiers locaux, mais plutôt d'une insertion très graduelle et non planifiée d'usages divers dans certains territoires ruraux, dont la vocation se trouve ainsi menacée à la longue. Les milieux touchés se trouvent souvent, mais pas exclusivement, à proximité des agglomérations urbaines. Inévitablement, les conséquences pour ces milieux se traduisent par des pertes de potentiels, des cohabitations d'usages et de populations difficiles, des ressources gaspillées, un environnement dégradé, une gestion ardue du territoire, des équipements et des infrastructures vieillis prématurément, des coûts d'entretien et de gestion accrus, etc.

Le phénomène de déstructuration est insidieux, discret, difficile à cerner sur le territoire et à quantifier, surtout dans ses effets cumulatifs mais non moins réels. Dans un premier temps, les municipalités voient dans le développement urbain une diversification de leur assiette foncière et une occasion de rentabiliser leurs infrastructures. Toutefois, après quelques années, ces municipalités peuvent se trouver aux prises avec de nouveaux services à fournir, des équipements à mettre en place pour répondre aux besoins de nouveaux arrivants, des secteurs de leur territoire qu'il faut restructurer (Québec, 1996).

La dévitalisation

Selon le géographe Clermont Dugas : « La dévitalisation peut être définie comme un processus qui entraîne une diminution progressive et quelquefois rapide de l'activité socio-économique d'une entité spatiale donnée et dont les effets se font sentir aux niveaux de la démographie, de l'occupation du sol, de l'habitat, de l'infrastructure des services, de la qualité de vie et des perspectives d'avenir » (Dugas, 1991; Québec, 2001b).

La Politique nationale de la ruralité (Québec, 2001a) schématise bien le phénomène de dévitalisation des milieux ruraux qui prend souvent la forme d'une spirale régressive : la fermeture de la principale entreprise locale ou le déclin du secteur économique dominant (la mine, la forêt, la pêche) provoque une chute de l'emploi; celle-ci amène la migration des populations actives ; le déficit démographique occasionne la disparition ou la désorganisation des services qui, à leur tour, renforcent la tentation de partir chez ceux et celles qui étaient restés. Le village cesse de se développer, il stagne, on trouve moins d'initiatives, son tissu social et sa structure économique s'effritent, puis il se dépeuple inexorablement. Les enjeux liés à la dévitalisation des collectivités isolées se trouvent davantage décrits dans la section 2.

La dégradation du cadre physique

Différentes formes de pollution de l'environnement naturel affectent le milieu rural. Sans prétendre être exhaustif, mentionnons notamment ici certains effets nocifs de l'agriculture intensive sur la qualité de l'eau ainsi que sur les diverses composantes des écosystèmes. Cette pollution liée aux activités agricoles découle entres autres de l'utilisation accrue de produits chimiques, de l'usage de mauvaises pratiques culturales, de l'augmentation des déjections animales ou encore de la détérioration des bandes riveraines. Elle donne également lieu à des conflits d'usages liés aux odeurs issues des lieux d'élevage et des épandages. L'activité forestière – les pratiques de coupe et l'aménagement de chemins forestiers – peut aussi porter atteinte à la qualité de l'eau, entraîner de l'érosion et contribuer à la dégradation des berges ainsi que des habitats fauniques (Québec, 2003). On sait également que de mauvaises pratiques d'extraction minérale perturbent les conditions de l'eau, de l'air et du sol.

Le déboisement excessif constitue une autre forme de dégradation du cadre physique du milieu rural. Comme le souligne le Guide de conservation des boisés en milieu agricole (Langevin, 1997), dans la plaine agricole du sud du Québec, l'intensification des pratiques d'exploitation a contribué à la fragmentation des vastes espaces boisés encore présents et a entraîné la disparition graduelle de certains éléments naturels du paysage agricole traditionnel, tels que les arbres isolés, les bosquets et les rangées d'arbres servant de brise-vent naturels. Pourtant ces boisés ont un rôle écologique important; ils contribuent à la biodiversité en constituant l'habitat de reproduction, d'abri ou de repos de plusieurs espèces fauniques. Ils recèlent également un potentiel récréotouristique. Enfin, ils remplissent un rôle agronomique non négligeable : réduction des risques d'érosion des sols, diminution de l'érosion hydrique des sols ou encore limitation des pertes d'eau par évaporation.

Les paysages de nos milieux ruraux sont fort diversifiés, tant au plan de la géographie que de l'architecture. Comme il est précisé dans le section 3, l'enjeu de leur évolution se rapporte justement au maintien de leurs particularités vis-à-vis le déploiement de modèles d'urbanisation modernes et standardisés.

2. LA VIABILITÉ DES COLLECTIVITÉS RURALES ISOLÉES : EXEMPLES D'INITIATIVES

Des enjeux et défis

Parmi les enjeux définis par la Politique nationale de la ruralité (Québec, 2001a) et touchant tout particulièrement les collectivités rurales isolées, retenons tout particulièrement ceux reliés à la démographie, au développement économique et à la mise en valeur des ressources, à l'amélioration du cadre de vie, à la desserte de services et à la participation des communautés à leur développement.

Les perspectives d'évolution démographique représentent l'un des problèmes les plus aigus pour le Québec et tout particulièrement pour les collectivités rurales isolées où les tendances nationales au vieillissement de la population se trouvent exacerbées par un phénomène d'exode des jeunes. C'est ainsi qu'une analyse de l'évolution du groupe d'âge de 15 à 19 ans en 1986 ayant de 25 à 29 ans en 1996 démontre que dans les communautés rurales en difficulté, ce groupe est en baisse de 36,4 % alors que dans les communautés rurales prospères, il n'a diminué que de 18,1 % et qu'il croît de 1,3 % dans tout le Québec.

L'économie des collectivités rurales en dévitalisation est fréquemment basée sur des secteurs en déclin ou est souvent dépendante de la performance d'une seule activité économique de base. Pour ces milieux l'enjeu de la diversification de la base économique apparaît incontournable. Étant donné leur éloignement des milieux urbains, la mise en valeur intégrée des ressources du milieu naturel s'avère un élément clé de la diversification recherchée.

Un milieu rural en dévitalisation perd graduellement ses services et sa population est alors obligée de se déplacer de plus en plus souvent et de plus en plus loin pour obtenir ce qu'elle recevait avant localement. En outre, dans les milieux à faible densité, la dispersion des ressources et la gestion non intégrée des principaux moyens disponibles ne permettent pas d'offrir le meilleur service au meilleur coût. L'ajustement dans le type de services jugés nécessaires et leur mise en commun sont alors des stratégies à considérer.

Enfin, la faiblesse de la base économique peut également être lié à la dépendance à des entreprises de l'extérieur. C'est ainsi que l'esprit d'entreprise et une plus grande cohésion sociale peuvent aussi contribuer de manière significative à relever les défis économiques des communautés rurales.

C'est par rapport à de tels enjeux que le sociologue Bruno Jean (2002), spécialiste des questions de ruralité, propose une stratégie articulée autour de cinq conditions gagnantes :

1. S'inscrire dans une perspective de développement durable
   Cette perspective sous-tend bien sûr la reconnaissance du caractère multifonctionnel des territoires ruraux ainsi que l'harmonisation des dimensions économique, écologique et sociale. Cette approche implique également le renforcement des capacités d'action des collectivités pour assurer la viabilité de leur cadre ainsi que de leur milieu de vie.

2. Disposer de politiques publiques de soutien au développement
   Dans la plupart des cas, les seuls mécanismes du marché ne suffisent pas à assurer la revitalisation de ces zones. Celle-ci doit aussi s'appuyer sur des aides publiques permanentes justifiées au nom de la solidarité nationale, d'une politique équilibrée de développement régional et de l'obligation de protéger l'environnement et le patrimoine naturel des régions.

3. Renforcer les capacités de développement des communautés rurales
   La différence entre une collectivité en déclin et une collectivité prospère ne tient pas seulement aux facteurs traditionnels (dotation en ressources naturelles, capitaux, localisation, etc.) mais aussi à un facteur plus intangible : les capacités de la communauté de se développer. Le « renforcement des capacités » de se développer peut être défini comme un processus par lequel les individus, les groupes, les organisations et les sociétés renforcent leurs habiletés à identifier et à relever les défis de développement sur une base durable.

4. Accroître l'accès aux terres et aux ressources naturelles publiques
   Il faut accroître les possibilités des communautés d'avoir accès et de profiter plus directement des retombées de l'exploitation des ressources des terres publiques de leur région plutôt que de laisser aller ces retombées dans les seules grandes régions urbaines.

5. Faire reconnaître la contribution de la ruralité à la prospérité urbaine
   Les économies rurales et urbaines sont interdépendantes. Des ressources rurales (nourriture, énergies, aménités paysagères rurales, etc.) assurent la qualité de vie des urbains. En lien avec la deuxième condition, il faut faire en sorte que les ressources urbaines (essentiellement financières) viennent supporter un processus de revitalisation des campagnes.

FICHE 1
LA « FORÊT HABITÉE » DE NÉDÉLEC

Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, Roulec 95, un organisme fondé par des résidants de Nédélec en Abitibi-Témiscamingue, contribue à assurer la viabilité de cette petite collectivité agroforestière de 470 habitants par la mise en valeur intégrée des ressources. Pour ce faire, Roulec réalise des travaux de coupe de bois sur les terres publiques, voit à la gestion du plan d'aménagement ainsi qu'à l'exécution de travaux d'exploitation forestière des lots intramunicipaux[4] sous la responsabilité de la MRC de Témiscamingue et participe au démarrage d'entreprises connexes mettant en valeur les potentiels de l'environnement local. En plus de viser des objectifs de création d'emplois ainsi que de dynamisation et de diversification de l'économie locale, ce projet contribue également au développement, par les gens du milieu, du potentiel multiressource du territoire.

---

4 Lots épars ou blocs de lots publics sous l'autorité du gouvernement et situés à l'intérieur de territoires municipalisés.

Comme dans le cas de plusieurs territoires agroforestiers de la région de l'Abitibi-Témiscamingue au début des années 1990, la municipalité de Nédélec devait faire face à des problèmes de dévitalisation se traduisant par un exode important des jeunes, une forte proportion d'adultes sans emploi et un nombre significatif de logements inoccupés. Influencé par le courant mobilisateur découlant des États généraux du monde rural, tenus en 1991 par l'Union des producteurs agricoles, et dans le contexte de la mise en place du Programme de cession et de mise en valeur des lots intramunicipaux du gouvernement du Québec, en 1992, un groupe de citoyens de Nédélec entreprend l'évaluation du potentiel d'exploitation et de mise en valeur des lots intramunicipaux de la municipalité. Cette évaluation conduit à la constitution de Roulec en août 1995.

En plus de se voir confier, par la MRC, la gestion des lots intramunicipaux, Roulec ratifie une entente avec les Industries Norbord, détentrice du contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier à l'intérieur des terres publiques du secteur. Cette entente, valant pour une durée de vingt ans et renégociable tous les cinq ans, permet à l'organisme de bénéficier des retombées économiques des travaux de coupe effectués sur le territoire de Nédélec. Elle assure également que la récolte de matière ligneuse sera répartie dans le temps en respectant la maturité du bois. En échange, Roulec s'engage à diriger la totalité du bois coupé vers les usines de Norbord Inc. Par ailleurs, une subvention accordée par le gouvernement, dans le cadre du programme de « forêt habitée », lui a permis d'effectuer une étude sur le potentiel multiressource du territoire. D'autres projets de développement envisagés à moyen et à long termes découleront de ces initiatives et feront l'objet de négociations supplémentaires avec les Industries Norbord : par exemple, le projet du développement d'une bleuetière d'envergure ainsi que des projets à caractère récréotouristique reliés notamment à l'aménagement de sentiers écologiques et à la pêche sportive.

Bref, ces initiatives ont permis une nouvelle vitalité et une stabilité à la collectivité de Nédélec, en tirant partie tant de son capital social que de son capital environnemental.

FICHE 2

LE PROJET DU DOMAINE DES CHUTES DU RUISSEAU CREUX DE SAINT-ALPHONSE : UN PROJET ISSU D'UNE LARGE MOBILISATION DU MILIEU

Saint-Alphonse est une municipalité agroforestière de 969 habitants située à 14 km de la baie des Chaleurs, dans le MRC de Bonaventure dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Au milieu des années 1990, un ensemble de projets communautaires a été développé en vue d'accroître la viabilité de cette petite collectivité.

Le Domaine des chutes du Ruisseau creux constitue un équipement récréotouristique aménagé en 1996, qui met en valeur ce site naturel et qui comprend notamment des sentiers de vélos, d'équitation, de marche et de véhicules tout-terrain. Ce projet a été mis en place par le Comité de développement touristique, un organisme bénévole à but non lucratif (OBNL), en vue de diversifier

les activités économiques de la municipalité, lesquelles découlent principalement d'une usine de bois de sciage, incendiée en 1995 mais complètement reconstruite depuis.

La réalisation de ce projet découle des actions prises à l'initiative d'un groupe de résidants, au début des années 1990, sous l'impulsion mobilisatrice des activités du mouvement Ralliement gaspésien et madelinot. C'est ainsi qu'à la suite de la constitution d'un comité local de développement, un ensemble de sous-comités dénommés « tables de développement » furent formées en vue de définir des projets touchant l'avenir de la municipalité. L'une et l'autre de ces tables se sont penchées sur les enjeux touchant le développement touristique, la forêt, l'environnement, les sports et loisirs, la culture, l'agriculture, la santé et les services sociaux ainsi que le vieillissement de la population. Un an après leur constitution, près de 250 personnes participaient aux travaux de ces tables de développement, ce qui a mené à l'adoption d'un plan quinquennal de développement.

Parmi les projets issus de ces tables, l'aménagement du Domaine des chutes du Ruisseau creux s'est avéré une source de développement non négligeable. Comprenant 288 hectares sur des terres du domaine public, cet équipement récréotouristique a attiré plus de 10 000 touristes en 2002. Cet achalandage a contribué à augmenter le chiffre d'affaires des différents commerces du village ainsi que le nombre d'emplois rattachés. Le projet a permis à la population de renforcer son sentiment d'appartenance et de développer un modèle de solidarité original.

FICHE 3

SAINT-FABIEN-DE-PANET : UN INVESTISSEMENT CONTINU DANS L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Depuis 1982, diverses initiatives de la population de Saint-Fabien-de-Panet ont permis de contrer l'exode des personnes âgées et des jeunes familles et ont suscité un regain de vitalité dans ce petit centre de services de 1 041 habitants, situé à 60 kilomètres au sud de Montmagny, dans la région de Chaudière-Appalaches.

C'est au début des années quatre-vingt qu'un groupe de citoyens, animé par l'agent communautaire du CLSC de l'endroit, réalise la nécessité d'agir pour contrer la dévitalisation du milieu et, plus particulièrement, pour pallier le manque de services et de logements, tant pour les personnes âgées que pour les jeunes familles. Le problème du logement étant jugé prioritaire, on constitue le Comité de développement domiciliaire - formé de citoyens ainsi que de représentants de la municipalité, de la caisse populaire et du CLSC – qui convient de recourir aux programmes gouvernementaux existants pour réaliser d'éventuels projets. Une coopérative d'habitation est créée et un premier projet visant la construction d'un bâtiment de dix logements destinés à des jeunes familles est réalisé en 1985. Deux ans plus tard, un second projet destiné cette fois aux personnes âgées, se trouve concrétisé par la transformation en logements d'un ancien couvent.

En 1992, le Comité organise une campagne de promotion en lançant une invitation aux anciens résidants, jeunes familles et personnes âgées, et mettant l'accent sur la disponibilité de services et de terrains à bon marché. Face à la demande, en 1993, le Comité décide d'agrandir le couvent, ajoutant dix-sept nouveaux logements destinés aux jeunes retraités et de convertir le presbytère en logements pour personnes âgées. Malgré tous ces projets, le Comité en vient à faire le constat, d'une part, d'un besoin chez les jeunes familles ne possédant pas le budget nécessaire à l'achat d'une maison et, d'autre part, de la difficulté pour les personnes âgées de vendre leur résidence, afin de déménager dans les nouveaux logements aménagés à leur intention. C'est ainsi qu'en 2000, la coopérative d'habitation acquiert quinze de ces résidences et les rénove, en vue de les offrir en logements sociaux pour les familles.

L'ensemble de ces projets a permis la création de soixante-quinze nouveaux logements pour divers types de clientèles. Puisqu'il existe encore, à ce jour, une liste d'attente de familles désirant revenir à Saint-Fabien, le Comité espère développer de nouveaux projets afin d'atteindre une centaine de logements pour le centième anniversaire du village en 2004.

Il importe de mentionner qu'en plus de ces interventions en matière de logement, la communauté de Saint-Fabien a également à son actif la réalisation d'autres projets de services communautaires ou d'équipements récréatifs qui ont permis d'accroître la qualité du milieu de vie. L'ensemble de ces initiatives n'a pas manqué d'avoir des retombées positives pour le village. La population s'est accrue, entraînant l'augmentation de la clientèle de l'école et la création de nouveaux emplois dans les services. Les travaux de rénovation des vieilles maisons, des écoles, ainsi que du presbytère ont permis de conserver au village son cachet patrimonial. L'utilisation de la formule coopérative a permis d'assurer des loyers modiques. Tout un ensemble de services a pu être maintenu: CLSC, école, garderie, bibliothèque et services de loisirs. Enfin, la réalisation de ces projets par les gens du milieu, a sans aucun doute contribué à développer la fierté ainsi que le sentiment d'appartenance de la population et, par là, à renforcer la cohésion sociale au sein du territoire.

Photo :Claude Doyon

FICHE 4

ET PLUSIEURS AUTRES EXPÉRIENCES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL AUX QUATRE COINS DU QUÉBEC ...

Dans diverses régions du Québec, d'autres expériences contribuant à maintenir une occupation dynamique de petites collectivités méritent d'être évoquées :

- À Saint-Camille, en Estrie, les citoyens ont pris un ensemble d'initiatives, depuis le milieu des années 1980, afin de contrer l'exode de la population. C'est ainsi que, notamment, l'Association Le p'tit bonheur de Saint-Camille a implanté un lieu d'animation et de rencontres dans le bâtiment de l'ancien magasin

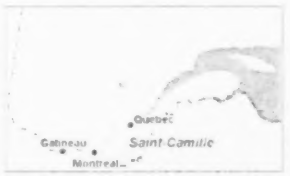

général et qu'elle y réalise un programme d'activités communautaires et culturelles. L'Association est tout particulièrement active dans le domaine des nouvelles technologies de l'information; elle offre ainsi un accès public à Internet, de même qu'elle organise des activités de formation et qu'elle fournit un support technique à des organismes, entreprises et particuliers. On vise entre autres à accentuer le télétravail. Par ailleurs, l'Association a mis sur pied le Centre d'interprétation du milieu rural qui participe à un projet d'école éloignée en réseau et qui organise diverses activités d'animation et de formation consacrées à la connaissance et à la mise en valeur du milieu rural.
http://pages.globetrotter.net/pbonheur/pac.html

- À Sainte-Paule, dans le Bas-Saint-Laurent, depuis 1998, une mobilisation de la population a permis la réalisation de projets assurant la revitalisation de cette communauté d'un peu plus de deux cents personnes, située à 30 kilomètres de Matane. La menace de fermeture de l'école, qui ne comptait plus que sept élèves, fut un des éléments déclencheurs de cette mobilisation, qui s'est notamment manifestée par la tenue d'un forum où divers projets de développement furent discutés. L'école environnementale Val Joubert, accréditée « école verte Bruntland », est un projet mis en place à la suite de ce forum. La réalisation de ce projet n'a pas seulement permis aux enfants de Sainte-Paule de pouvoir continuer à fréquenter l'école de leur village, puisque assez rapidement l'école s'est mise à attirer une clientèle provenant de Matane. C'est ainsi que 22 enfants étaient inscrits en 1998-1999 et que 53 l'étaient en 2002-2003. La réalisation d'autres nouveaux projets supportés par la Corporation de développement de Sainte-Paule, liés notamment au tourisme ainsi qu'à l'exploitation de la forêt, contribuent également à la viabilité de cette collectivité.

- À Chute-aux-Outardes, dans la région de la Côte-Nord, un programme éducatif intitulé « Mon ami, mon village » a été conçu pour développer, chez les enfants et la collectivité en général, une perception positive du village. Appliqué depuis 1994, ce programme comprend une animation mensuelle en classe, l'utilisation par les élèves d'un local d'expression spécifiquement destiné au programme, des conférences pour les parents données par des gens du milieu et une campagne annuelle de promotion des

forces du village. La trousse éducative reliée à ce programme est maintenant utilisée dans d'autres petites municipalités du Québec.

- À l'instar d'autres initiatives du même genre entreprises en milieu rural, les résidants de huit municipalités de la MRC d'Avignon, en Gaspésie, profitent maintenant d'un service de transport collectif. Organisé par le Centre d'action bénévole, Transport intervillage Avignon assure le transport collectif au moyen du covoiturage ou encore de minibus avec trajets à heures et jours fixes. Il ressort que la mise sur pied de ce service de transport répond à des besoins de mobilité de divers groupes de résidants et que leur accès aux différents services offerts sur le territoire sera facilité. Pensons aux déplacements vers les services de santé, les commerces, les maisons de jeunes, les équipements scolaires ou encore les lieux de travail ou de loisirs. En plus d'améliorer la qualité de vie et de briser l'isolement, le transport collectif risque également de diminuer l'exclusion de certains groupes et de développer de nouveaux comportements solidaires, notamment par l'intermédiaire du volet covoiturage.

3. LES PAYSAGES

Des éléments de problématique et de définition

Plusieurs domaines de connaissance utilisent le concept de paysage et plusieurs champs de pratique professionnelle s'y intéressent mais, en matière d'aménagement, d'intervention physique et spatiale sur le territoire une définition doit être privilégiée : un paysage est une portion de territoire empreinte d'une signification particulière du point de vue du cadre de vie. Par exemple, on peut évoquer trois aspects susceptibles de conférer à un lieu caractère et signification particulière.

Des aspects esthétiques qui réfèrent à la beauté, au caractère spectaculaire, saisissant ou apaisant de points de vue, de sites, d'ouvrages qui sont ainsi objet de contemplation. Des aspects ethnologiques et historiques qui renvoient aux traditions, aux activités et modes d'occupation dont un lieu témoigne et informe à travers ses aménagements et constructions. Enfin, un territoire comporte des aspects ludiques comme le plaisir de le parcourir, de le ressentir, de goûter les ambiances : c'est en quelque sorte le caractère sensuel de l'expérience paysagère.

En fait, cette idée du paysage comme signification à multiples facettes rejoint à sa manière la conception assez généralisée et populaire que l'on se fait d'un paysage qui est toujours un lieu empreint de beauté, d'intérêt, valorisé d'une quelconque façon. Pour l'approche paysagère, le défi est ainsi posé de saisir et traiter les dimensions qualitatives du territoire. Cela implique des méthodes d'analyse spécifiques et des processus décisionnels élaborés que les fiches proposées en fin de chapitre tenteront d'illustrer.

D'un point de vue plus technique, le concept de paysage introduit dans le champ de pratique de l'aménagement la notion de prise en compte de la cohérence et de la qualité de la forme d'ensemble d'un territoire, soit d'une entité spatiale habituellement de grande dimension et dont les composantes, naturelles ou construites, sont hétérogènes. Hétérogènes, parce que plusieurs types et

niveaux d'intervention sont impliqués sur autant d'objets d'aménagement (par exemple la forêt, les cours d'eau, l'architecture et les implantations, le lotissement...) et que peu permettent de les englober tous et de les traiter simultanément selon un angle particulier et spécifique comme le suggère une approche paysagère. Vastes dimensions ou grande échelle parce que l'étendue du territoire qui s'offre au regard comme paysage est virtuellement illimitée, soit que des points de vue ouvrent sur l'infini ou que le regard balaie en le parcourant un champ visuel en constante transformation. L'intervention paysagère implique donc une problématique inédite d'échelle tant pour la saisie de son objet que pour les modes d'intervention qui sont la plupart du temps assujettis au découpage administratif d'un territoire.

Un aspect privilégié de la ruralité

Bien sûr il existe des paysages urbains, de magnifiques d'ailleurs, mais dans l'esprit populaire c'est d'abord en campagne qu'on les retrouve : sur le bord du fleuve, au pied des montagnes, face à la mer, au milieu des campagnes … L'idée que l'on se fait habituellement des paysages recèle une grande part de nature indomptée ou apprivoisée et le milieu rural doit l'essentiel de son caractère à cette présence, qu'elle soit agricole, forestière ou maritime. Vivre en milieu rural, c'est aujourd'hui encore vivre en relation privilégiée avec la nature qui compose la partie dominante d'un habitat fortement dispersé. Dans cette perspective, non seulement le territoire rural "recèle-t-il plus de paysages qu'ailleurs", mais il émerge comme paysage …non seulement existe-t-il, par exemple, des paysages remarquables en Gaspésie, mais il y a une telle chose qui se nomme le paysage gaspésien…

Nous touchons alors à cette signification d'importance à laquelle nous renvoie la notion de paysage soit celle de l'identité des territoires. Identité conférée bien sûr par la géographie des lieux mais aussi par les traces de l'occupation historique. Identité d'autant plus marquante que le rapport à la géographie, globalement à la nature, laisse celle-ci relativement intacte et lisible, que les traces de l'occupation se succèdent en relative continuité : architecture, ouvrages, implantations, lotissements, tenure ancienne, toutes choses qui se modèlent au site et se combinent entre elles pour faire du territoire un paysage. La géographie est donnée, l'histoire s'est manifestée, un patrimoine s'est constitué et, selon des entités territoriales plus ou moins vastes, un paysage particulier a émergé, contribution à l'identité collective. Ainsi, pour plusieurs régions du Québec, malgré l'effet érosif d'aménagements et de constructions contemporains plus uniformes, cette spécificité subsiste et constitue les bases d'un cadre de vie significatif pour ses résidents et attrayant pour les visiteurs.

Le paysage, cadre de vie quotidien

Le paysage en milieu rural c'est le cadre de vie quotidien, souvent ignoré et malmené comme le sont les lieux du quotidien. Pour cette raison, il y a péril en la demeure, la banalisation menace. Il y a peu de temps encore le rythme lent des traditions, la spécificité des modes de vie que favorisait l'autarcie rurale, la nécessité de jouer de finesse avec la grande nature à défaut de pouvoir déplacer des montagnes, produisaient spontanément, à quelques nuances près, un environnement caractérisé et harmonieux. L'occupation du territoire s'est accélérée selon des façons de faire et des techniques qui diffèrent radicalement de celles qui ont permis traditionnellement de constituer le patrimoine

bâti, les formes des villes et villages et les vastes paysages. Peu de solutions d'aménagement et de construction correspondent aujourd'hui au caractéristiques d'un milieu comme autrefois le moellon des champs convenait au mur de la maison qu'on y érigeait. La diffusion large des mêmes genres de vie qu'amplifie l'actuelle mondialisation contribue à l'uniformisation des façons d'habiter les territoires et les plus nobles aspirations de participer au bien-être et à la culture du temps présent menacent culture et bien-être particuliers que peuvent proposer ces milieux. Intervenir pour protéger et mettre en valeur le paysage c'est d'abord intervenir pour la plus grande qualité du cadre de vie de ceux qui l'occupent.

En milieu rural comme partout ailleurs, constructions et aménagements, affichage et "embellissements" sont encore faits sans grande préoccupation du caractère des lieux et des environnements naturels et construits dans lesquels ils s'insèrent. Au fil des jours, à travers une multitude de décisions, de permis et petits travaux, à travers une certaine conception du nécessaire et de l'utile, parfois même en invoquant la beauté, une lente érosion des paysages s'opère. Vigilance et sensibilisation s'imposent bien que, sur les fronts du patrimoine et de l'environnement, la conscience du paysage s'accroisse et que les réalisations progressent.

Le paysage, spectacle et ressource

Des lieux remarquables pour la contemplation, des espaces à parcourir ou connaître, des ambiances d'identité ou de dépaysement : le territoire rural n'est donc pas seulement le gisement privilégié des ressources, là où il y a le bois, la terre, les minerais, la faune …mais le territoire, devenu paysage, est ressource. Bien sûr, depuis toujours le paysage rural attire le tourisme pour voir les spectacles grandioses de la nature, les sites exceptionnels, mais depuis peu il attire aussi ceux qui sont en quête d'ambiance, de plein-air et de simple authenticité : nouveaux visiteurs de plus en plus nombreux, qui, de plus en plus souvent, s'installent à demeure pour contribuer à une certaine revitalisation rurale.

Intervenir pour protéger et mettre en valeur le paysage rural c'est aussi intervenir pour le tourisme de toujours, pour un nouveau type de visiteur et une nouvelle façon d'habiter ce milieu.

Territoire du quotidien et territoire d'attrait : une opposition à résoudre

Qu'il s'agisse de décisions des élus qui concernent la planification de l'ensemble du territoire rural ou de gestes modestes de construction résidentielle ou d'affichage commercial, se profile l'enjeu d'agir pour les besoins immédiats et quotidiens en même temps que pour la qualité et la signification du paysage, pour le développement et l'avenir du territoire en même temps que pour la continuité paysagère et la conservation des caractéristiques patrimoniales.

En même temps que le rocher Percé et les chutes de la rivière Manitou, que le manoir Richelieu et le château Montebello, que les îles Mingan et le mont Orford, il y a le chapelet des villages côtiers du tour de la Gaspésie, celui des villages sur la montagne en Charlevoix, il y a le circuit de l'Outaouais fluvial et le port animé du Havre-Saint-Pierre… Il y a l'ambiance du paysage quotidien indissociable désormais des grands sites rituels mais dont émerge l'esprit et la vérité des lieux. Cela,

plus que jamais à cause des nouvelles clientèles touristiques et des sensibilités nouvelles qui les animent, constitue une ressource prometteuse. Ainsi, les pratiques d'aménagement, les règles d'urbanisme, en disposant au fil des jours de la bonne évolution de ces milieux de vie, peuvent contribuer très concrètement au développement des communautés qui les habitent.

Les pratiques contemporaines d'occupation du territoire nécessitent d'aborder consciemment et délibérément la question de sa forme globale : les impacts du hasard sont désormais trop risqués, les pratiques sont multiples et diversifiées, il n'y a plus la tradition pour coordonner les gestes et les technologies permettent des bouleversements colossaux. Avec le cortège des technologies lourdes, des modes architecturales largement diffusées, des réglementations normées, de l'urbanisation galopante et de la mondialisation commerciale, la banalisation du paysage s'opère rapidement et sûrement. Il est essentiel de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de l'identité et de la spécificité du territoire, de favoriser le maintien et la création d'un cadre de vie de qualité et d'un cadre de vie attrayant.

FICHE 1

CARTOGRAPHIE PAYSAGÈRE D'INVENTAIRE ET DE DIAGNOSTIC EN GASPÉSIE, BAS-SAINT-LAURENT ET CÔTE-NORD

La Martre, Haute-Gaspésie, photo Claude Michaud 1999

Les exemples de prise en compte de la dimension paysagère dans les actions du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, plus particulièrement dans ses pratiques ayant trait à l'aménagement et l'urbanisme, sont nombreux, diversifiés et innovateurs. Concernant les paysages et les principes qui en guident l'approche, le Ministère s'est manifesté sur les plans de la sensibilisation et de la connaissance, dans le domaine de la législation ainsi qu'à travers ses programmes, ses expertises et le support technique qu'il offre aux clientèles et partenaires du monde municipal.

Sa Direction de l'aménagement et du développement local, qui a pour mandat d'accompagner la réalisation des schémas d'aménagement, s'efforce d'apporter son appui aux MRC de manière à améliorer leurs choix et pratiques d'aménagement et y promouvoir une perspective de développement. Ainsi, dans quelques régions pilotes, Gaspésie, Côte-Nord, Bas-Saint-Laurent, où entre autres l'impact du paysage naturel est grand et constitue un atout de développement, un travail a-t-il été entrepris pour mener à la confection d'une cartographie paysagère comme outil

d'aménagement et de promotion des territoires régionaux (Michaud et collab., 1995, 1997a, 1997b et 2002).

Un des buts de ce travail est de faire prendre conscience de l'importance des paysages tant pour la qualité des milieux de vie que pour leur apport économique au moment où cette ressource est menacée par certaines formes de l'urbanisation. Ces études c'est aussi un outil mis à la disposition de ceux qui ont une influence sur l'évolution des paysages pour en diagnostiquer un certain état et planifier des interventions.

Les trois projets ont été menés avec une approche régionale tant d'un point de vue administratif que géographique. En effet, dans chaque cas le projet concerne plusieurs municipalités régionales de comté partageant un territoire unifié par des caractéristiques géophysiques qui s'étendent bien au-delà des limites administratives. Au fil du temps, ces caractéristiques ont été elles-mêmes génératrices d'occupations et d'activités spécifiques qui ont renforcé l'homogénéité du territoire et accusé son caractère distinctif. Par exemple, chacune de ces régions est marquée par la présence du Fleuve qui s'élargit vers la mer et qu'elles longent du haut de promontoires offrant des vues magnifiques et constamment renouvelées. Le Bas-Saint-Laurent y est encore occupé par des plaines et terrasses fertiles ponctuées d'agglomérations villageoises ancestrales. Celles-ci devenaient villages de pêcheurs à mesure que l'on s'enfonce dans la péninsule gaspésienne, que la bonne terre se raréfie, que la montagne et la mer prennent place. En face, sur la Côte-Nord, le littoral plus récemment occupé montre une succession d'agglomérations vouées en contraste à la pêche côtière ou à la grande industrie, campées dans un décor de rivières tumultueuses, de tourbières et forêts boréales.

Donc, ces territoires sont immenses et ont vu pour l'essentiel les implantations humaines s'y faire sur leur littoral. Il en est résulté une sorte d'agglomération linéaire plus ou moins continue, accessible et traversée de part en part par une route principale. Le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie se parcourent en boucle par la route 132; la Côte-Nord se découvre aller-retour par la route 138. Ces routes représentent non seulement l'accès privilégié au territoire mais c'est par elles que le paysage est mis en présence. Ainsi, les études paysagères développées pour ces régions ont-elles principalement pris en compte la nécessité d'apprécier les caractéristiques de vastes territoires et ont privilégié comme point de vue la lecture offerte par leur traversée routière. Il en est résulté une cartographie qui englobe et unifie l'ensemble du territoire de chacune de ces régions en un parcours continu.

Ce parcours constitue l'assise d'une double appréciation paysagère :

- Le paysage d'ambiance correspond à l'environnement naturel et construit compris dans le champ visuel accessible de la route et présent de part et d'autre de celle-ci. Corridor **continu** et de largeur variable, cet espace est représenté dans la cartographie sous forme d'un tracé coloré qui se superpose à la route. La couleur et le type de tracé indiquent pour chaque tronçon l'appréciation du paysage d'ambiance.

  (voir illustration à la page suivante)

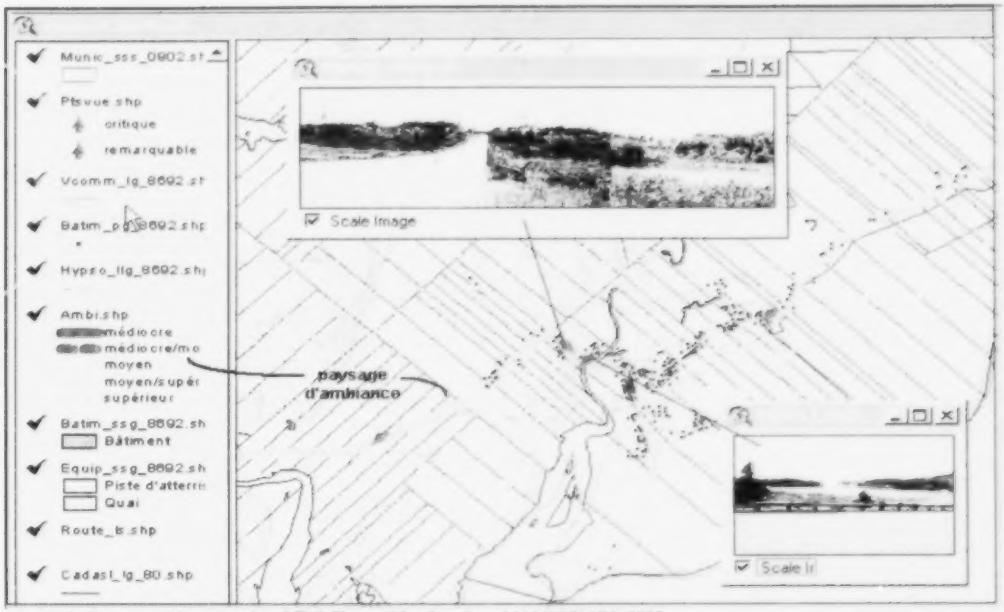

extrait de **Cartographie paysagère, MRC Haute-Côte-Nord** par MAMM/DADL 2002

- Les points de vue, remarquables ou critiques, constituent des moments forts mais **ponctuels** du parcours. Les points de vue sont dits critiques lorsqu'ils apparaissent en voie de détérioration ou que leur emplacement stratégique n'est pas mis en valeur. Dans certains cas les points de vue sont analysés sous forme d'identification et description graphique et textuelle de leurs différents plans visuels et s'accompagnent de notes concernant la problématique d'intervention.

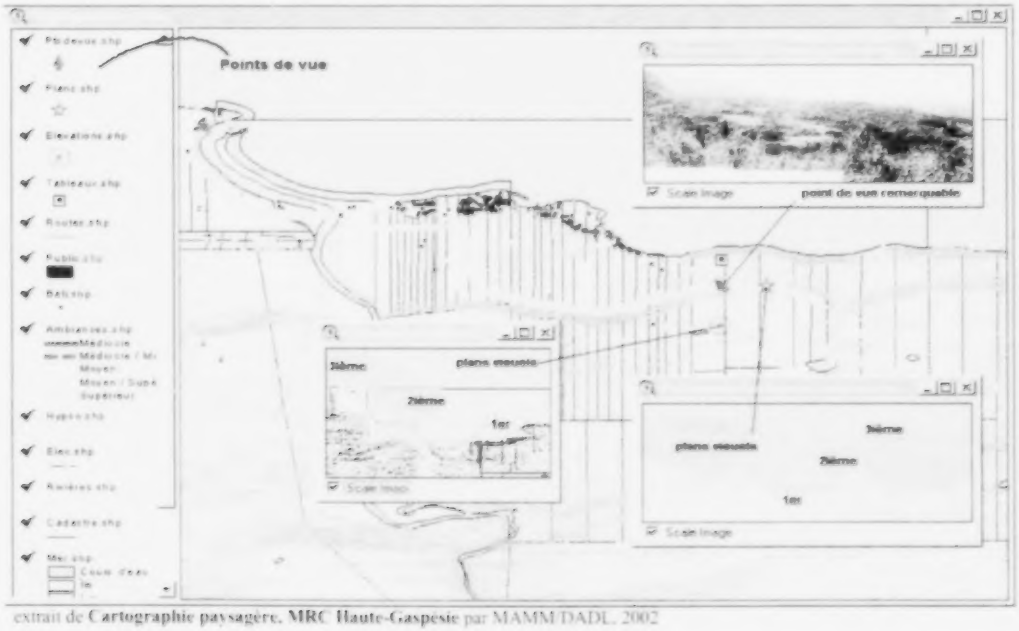

extrait de **Cartographie paysagère, MRC Haute-Gaspésie** par MAMM/DADL, 2002

Dans les deux cas, l'appréciation se fonde sur les trois aspects du paysage mentionnés dans le texte introductif à savoir les dimensions esthétiques, ethno-historiques et ludiques invoquées comme critères. Cette évaluation est d'abord faite relativement à la qualité du cadre de vie pour ses résidants et visiteurs : cet environnement est beau, signifiant, attrayant… Elle est aussi faite en référence à la préoccupation d'intervention (y compris le choix de ne pas intervenir, de conserver) qui accompagne la démarche d'aménagement. Par exemple, l'appréciation signifie que les interventions humaines qui ont eu cours dans un environnement ont influé sur sa valeur paysagère et que d'autres interventions qui pourraient y être faites seraient susceptibles de l'accroître.

Natashquan, Minganie, photo Claude Michaud 2000

Ces cartographies souhaitent donc jouer un double rôle : offrir une vue d'ensemble d'un vaste territoire en inventoriant d'importantes composantes de son paysage, puis en diagnostiquer l'état dans une perspective d'aménagement et d'intervention.

FICHE 2
LE CONSEIL DU PAYSAGE QUÉBÉCOIS

Depuis 1994, le Conseil du paysage québécois consacre ses énergies à rassembler des intervenants de multiples horizons dans le but de promouvoir la connaissance, la protection et la mise en valeur des paysages. Cet organisme poursuit un travail de sensibilisation et de développement d'expertises sur divers aspects reliés au paysage dont la promotion d'une charte. Il a organisé plusieurs rencontres et activités qui se sont principalement tenues en région.

Le Conseil du paysage québécois fut mis sur pied dans la foulée d'un événement marquant organisé en 1994 : les États généraux du paysage québécois. Cet événement pris la forme d'un vaste colloque tenu à Québec qui rassembla principalement les membres de divers organismes professionnels autour d'une préoccupation commune à partager et de moyens d'action complémentaires à mettre en place. Cette approche multidisciplinaire a fait en sorte de regrouper aujourd'hui au sein de l'organisme douze (12) associations et ordres professionnels soit, l'Association des aménagistes régionaux du Québec, l'Association des archéologues du Québec, l'Association des architectes

paysagistes du Québec, l'Association des biologistes du Québec, l'Association des économistes québécois, l'Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec, l'Association professionnelle des géographes du Québec, l'Ordre des agronomes du Québec, l'Ordre des architectes du Québec, l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, l'Ordre des urbanistes du Québec.

Le CPQ s'est donné comme mission de gérer un système de collecte et de diffusion d'information sur le paysage, d'organiser des activités collectives de formation et d'échange, de susciter et appuyer des projets d'analyse et de recherche. Plus particulièrement l'action du CPQ s'est démarquée par la conception et la promotion d'une **Charte du paysage** que les intervenants gouvernementaux, élus municipaux, associations touristiques et autres, sont appelés à signer et respecter (CPQ, 2000).

La Charte du paysage québécois traduit son originalité en s'appuyant sur l'engagement moral de ses signataires à protéger et mettre en valeur les paysages dans une perspective de développement durable. Ainsi, la préoccupation du paysage devrait-elle s'allier les autres priorités d'ordre économique, social ou environnemental dont s'est dotée la société québécoise. Cette charte fut adoptée au début de l'an 2000 et, rapidement, cinq organismes de la belle région de Charlevoix s'engageaient à la respecter, soit la Municipalité régionale de comté (MRC), l'Association touristique régionale (ATR), deux Centres locaux de développement (CLD) et la Réserve mondiale de la Biosphère. Plus récemment, la Municipalité du Lac-Beauport de la région de Québec adhérait à la Charte.

Afin de supporter les démarches qui pourraient mener un organisme à adhérer à la charte, le Conseil a entrepris la mise en ondes sur son site Internet d'un guide du paysage. Celui-ci vise principalement à appuyer les intervenants du milieu pour les diverses tâches de sensibilisation et de concertation devant mener à la prise en compte des paysages ainsi qu'à diffuser une expertise pertinente. Selon le CPQ, la diffusion des expériences régionales et la mise en réseau des ressources locales constituent des outils de toute première importance pour parvenir à la sensibilisation et à la fourniture d'expertise souhaitées. Le guide électronique vise cet objectif.

CHARTE DU PAYSAGE QUÉBÉCOIS

- ***Un enjeu collectif***

Chacune de nos pratiques territoriales entraîne une incidence directe sur la valorisation des paysages. Or nos instruments actuels d'aménagement évacuent trop facilement les rapports sensibles de notre collectivité à l'égard du territoire. Si certains paysages, témoignages d'un patrimoine séculaire ou de la présence de composantes naturelles fortes, ont acquis un statut qui favorise leur protection, il faut reconnaître que nombre de paysages moins exceptionnels sont fragiles, vulnérables et en danger. L'uniformisation et l'incohérence dans la gestion des espaces peuvent avoir une incidence majeure sur les besoins d'identification et d'appartenance de ses occupants.

Il est donc essentiel que la protection et la mise en valeur du paysage devienne un objet de concertation : institutions, entreprises, professionnels et citoyens doivent arbitrer, en toute

connaissance de cause, les orientations régionales et locales en ces matières. Le paysage doit se construire sur la base d'une entente collective.

- ***Les objectifs***

La Charte énonce les principes propres à guider les acteurs dans leur réflexion et vers leur concertation. Ceux-ci s'appliqueront à les respecter et rendront compte des moyens pris pour tenir compte de la spécificité du paysage et de son évolution.

La Charte est un outil de sensibilisation et d'éducation. Elle propose de soutenir l'action locale et la concertation avec les organismes de protection et de mise en valeur de paysages. Elle vise à promouvoir la valeur des paysages et le caractère propre des communautés qui les façonnent.

La Charte engage les signataires à en respecter les principes et à adopter des pratiques d'intervention assurant la protection et la mise en valeur du paysage partout sur le territoire québécois. Ses signataires seront des individus, des entreprises, des organismes professionnels, associatifs et gouvernementaux de tous les paliers.

LA CHARTE

Les signataires s'engagent à respecter les principes suivants :

- ***Les citoyens, individuels ou corporatifs, et les instances publiques partagent la responsabilité de reconnaître, de mettre en valeur et de protéger le paysage.***
- ***Le paysage doit devenir une préoccupation fondamentale lors de toute intervention sur le territoire.***
- ***Le paysage évolue et se modifie constamment, si bien que toute intervention doit :***

- ***tenir compte de sa spécificité et de ses caractères particuliers;***
- ***reposer sur une connaissance adéquate de ses dimensions temporelle, géographique, économique, patrimoniale, culturelle, écologique et esthétique;***
- ***s'appuyer sur un exercice participatif et démocratique de la collectivité en vue d'assurer l'équité lors de tout arbitrage ;***
- ***assurer un développement durable fondé non seulement sur la viabilité économique mais aussi sur le droit des citoyens à vivre dans un cadre de vie qui leur soit culturellement significatif.***

La mise en œuvre des principes

Les signataires s'assureront que les moyens privilégiés pour la mise en œuvre des principes soient adaptés à la variété des interventions sur le territoire et à la nature des communautés impliquées. Les moyens privilégiés sont de plusieurs ordres :

1. *Reconnaître la valeur multidimensionnelle des paysages et en tenir compte lors de l'arbitrage des pratiques territoriales ;*
2. *Identifier les caractères distinctifs des paysages afin d'éclairer les meilleurs choix de pratiques et d'activités susceptibles d'assurer la viabilité des communautés, tant en milieu rural qu'en milieu urbain ;*
3. *Établir et présenter les liens nécessaires entre le patrimoine, l'environnement et le paysage pour assurer la cohérence de l'action ;*
4. *Adopter une approche de planification concertée qui inscrit dès ses débuts, un processus participatif permettant une discussion publique chez les citoyens et l'implication des groupes communautaires dans la prise de décisions et la mise en marche de projets de conservation et de valorisation des paysages;*
5. *Reconnaître la dimension intégratrice du paysage dans les outils existants et à développer en matière de planification et de gestion du territoire notamment dans les schémas d'aménagement, les plans d'urbanisme, les diverses réglementations et des plans de développement touristique ;*
6. *Obtenir l'engagement des intervenants privés de se concerter avec la communauté et d'intégrer, à leurs projets, l'analyse des paysages affectés, l'identification de mesures de protection et leur implication à l'égard de projets de valorisation du paysage;*
7. *Obtenir des intervenants publics l'engagement de contribuer au respect de la Charte par l'énoncé de politiques, de plans d'action et de mesures d'encadrement dans leurs propres champs d'intervention ;*
8. *Sensibiliser les intervenants socio-économiques à la valeur du paysage en tant que capital à valoriser et pas seulement ressource à exploiter.*
9. *Intensifier les efforts en matière d'éducation et de sensibilisation à la valeur des paysages, notamment auprès des jeunes et dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux.*
10. *Appuyer des projets de recherche susceptibles de favoriser la protection et la mise en valeur des paysages et favoriser la diffusion des connaissances et de l'information concernant le paysage.*

RÉFÉRENCES

CONSEIL DU PAYSAGE QUÉBÉCOIS (CPQ). 2000. *Charte du paysage québécois*, [En ligne], Québec, janvier, 7 p.
http://www.paysage.qc.ca/cpq/charte.pdf

DOMON, Gérald et Sylvain Paquette. 2000. « Le paysage comme agent de recomposition des communautés rurales du sud du Québec : Nouvelles possibilités, nouvelles exigences », dans *Gouvernance et territoires ruraux : Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, sous la direction de Mario Carrier et Serge Côté, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 189-222.

DUGAS, Clermont. 1991. « Dévitalisation et décentralisation dans l'Est-du-Québec » dans *De la Loire au Saint-Laurent : Des régions rurales face aux recomposition territoriales*, cité dans Gouvernement du Québec. 2001. *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement : La protection du territoire et des activités agricoles*, Document complémentaire, Québec, Ministère des Affaires municipales, 58 p.

JEAN, Bruno. 1997. *Territoires d'avenir, pour une sociologie de la ruralité*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 318 p.

JEAN, Bruno. 2002. « Réussir le développement approprié des régions rurales: quelques conditions gagnantes », dans *Quel avenir pour les régions?*, sous le direction de Louis Favreau, Martin Robitaille et Daniel Tremblay, Gatineau, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités et Université du Québec en Outaouais, p. 81-93.

JEAN, Bruno. 2003. « La construction sociale de la ruralité », dans Philippe Poullaouec-Gonidec, Sylvain Paquet et Gérald Domon (dir.), *Les temps du paysage : Actes du colloque tenu à Montréal les 23 et 24 septembre 1999*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 105-124.

LANGEVIN, Renée. 1997. *Guide de conservation des boisés en milieu agricole*, Québec, Environnement Canada, Service canadien de la faune, 77 p.

MICHAUD, Claude et collab. 1995. *Le tour de la Gaspésie par la route 132 : Études et propositions pour l'aménagement d'un corridor touristique*, Ministère des Affaires municipales, Direction de l'aménagement et du développement local, septembre, 134 p.

MICHAUD, Claude et collab. 1997a. *Routes d'accès et paysages dans la région du Bas-Saint-Laurent : cartographie des impressions visuelles - Tome I : MRC de Kamouraska, de Rivière-du-Loup, de Témiscouata et des Basques*, Ministère des Affaires municipales, Direction de l'aménagement et du développement local, 58 p.

MICHAUD, Claude et collab. 1997b. *Routes d'accès et paysages dans la région du Bas-Saint-Laurent : cartographie des impressions visuelles – Tome II : MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis, de Matane et de La Matapédia*, Ministère des Affaires municipales, Direction de l'aménagement et du développement local, 66 p.

MICHAUD, Claude et collab. 2002. *Cartographie paysagère informatisée de la région de la Côte-Nord*, Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Direction de l'aménagement et du développement local.

QUÉBEC (Gouvernement du). 1996. *Vers un réseau municipal viable : Rapport du Comité sur les communautés rurales*, Québec, Ministère des Affaires municipales, 107 p.

QUÉBEC (Gouvernement du). 2001a. *Des communautés rurales innovantes pour une occupation dynamique du territoire québécois : Politique nationale de la ruralité*, Québec, Ministère des Régions, 73 p.

QUÉBEC (Gouvernement du). 2001b. *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement : La protection du territoire et des activités agricoles*, Document complémentaire, Québec, Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, 58 p.

QUÉBEC (Gouvernement du). 2003. *Action concertée pour le soutien stratégique à la promotion et à la consolidation de la recherche sur l'environnement rural*, Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, 43 p.